



Arzay  
Balbins  
Bossieu  
Brézins  
Champier  
Commelle  
Faramans  
Gillonnay  
La Côte Saint-André  
La Frette  
Le Mottier  
Longechenal  
Nantoin  
Ornacieux  
Pajay  
Penol  
Sardieu  
Semons  
Saint-Hilaire de La Côte  
Saint-Siméon de Bressieux



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2010**

*Rapport validé en Commission le 30 mai 2011  
Rapport approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2011*

1 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 28

38261 LA CÔTE SAINT-ANDRE CEDEX

Tél. : 04.74.20.86.73/Fax : 04.74.20.86.77/E-mail : [blandine.pourrat@cc-bievre-liers.fr](mailto:blandine.pourrat@cc-bievre-liers.fr)

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>Page 3</b>
<b>A – LES INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>Page 4</b>
<b>1. LE TERRITOIRE DESSERVI</b>	<b>Page 4</b>
<b>2. LE NOMBRE D’ABONNES ET LES VOLUMES FACTURES</b>	<b>Page 5</b>
2.1. Le nombre d’abonnés	Page 5
2.2. Les volumes facturés	Page 6
<b>3. LES USAGERS DOMESTIQUES</b>	<b>Page 7</b>
<b>4. CONVENTION DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS</b>	<b>Page 8</b>
<b>5. EVALUATION DES CHARGES SUR L’ENSEMBLE DES DEUX STATIONS     D’EPURATION (RIVAL ET CHARPILLATES)</b>	<b>Page 9</b>
<b>6. LES RESEAUX DE COLLECTE</b>	<b>Page 9</b>
6.1. Caractéristiques des réseaux communaux	Page 9
6.2. Raccordement avec d’autres réseaux	Page 10
<b>7. LES OUVRAGES D’EPURATION</b>	<b>Page 10</b>
7.1. Prescriptions des arrêtés préfectoraux	Page 11
7.2. La capacité de traitement	Page 13
<b>8. LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D’EPURATION</b>	<b>Page 15</b>
<b>B – LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE</b>	<b>Page 16</b>
<b>1. LES MODALITES DE TARIFICATION</b>	<b>Page 16</b>
1.1. Le type de tarification	Page 16
1.2. Les modalités de tarification	Page 16
1.3. Les modalités d’évolution et de révision	Page 16
<b>2. LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE</b>	<b>Page 16</b>
<b>3. LA FACTURE D’ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>Page 17</b>
<b>4. LES AUTRES RECETTES D’EXPLOITATION</b>	<b>Page 17</b>
<b>C – LES INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>Page 19</b>
<b>1. LE TAUX DE DESSERTE DES RESEAUX DE COLLECTE</b>	<b>Page 19</b>
<b>2. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX     DE COLLECTE</b>	<b>Page 19</b>
<b>3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS, DES     EQUIPEMENTS DES STATIONS D’EPURATION ET DE LA     PERFORMANCE DES OUVRAGES D’EPURATION</b>	<b>Page 19</b>
<b>4. LE TAUX DE BOUES EVACUEES DE FACON CONFORME</b>	<b>Page 19</b>
<b>D – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>Page 21</b>
<b>1. LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L’EXERCICE 2010</b>	<b>Page 21</b>
<b>2. LA DETTE</b>	<b>Page 21</b>
<b>3. LES PROJETS ET LES TRAVAUX</b>	<b>Page 22</b>
<b>4. LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX</b>	<b>Page 22</b>
<b>E – LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>Page 23</b>
<b>1. ABANDON DE CREANCES ET FONDS DE SOLIDARITE</b>	<b>Page 23</b>
<b>2. LA COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>Page 23</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>Page 24</b>

# INTRODUCTION

Le présent rapport fait état de l'année 2010 et présente les principaux éléments de l'année en accord avec les décrets du 6 mai 1995 et du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

**Le service assainissement** de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers assure la collecte et le traitement des eaux usées des 20 communes de la Communauté de communes ainsi que la facturation, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 date de transfert à la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers de la compétence.

Le niveau d'équipement de chaque commune est assez varié ainsi que le type de réseau ou de traitement. 75,4 % des abonnés au service des eaux bénéficient du service assainissement.

Il existe 2 principaux sites de traitement : les stations d'épuration du **Rival** et des **Charpillates** toutes deux situées sur la commune de la Côte Saint-André avec des procédés de traitement de type boue activée.

Le service gère également 6 lagunes :

- Arzay
- Faramans
- Pajay
- Commelle
- Saint-Siméon de Bressieux (Chassagne et le Temple).

Il existe également une station compacte à Saint-Siméon de Bressieux.

La présentation de ce rapport a été modifiée afin de correspondre au décret du 2 mai 2007 qui fixe les indicateurs et les informations à prendre en compte dans le rapport annuel et qui seront à déclarer avant novembre 2011 auprès de l'observatoire de services publics d'eau et d'assainissement conduit par l'ONEMA.

# A - LES INDICATEURS TECHNIQUES

## 1. LE TERRITOIRE DESSERVI

Les communes desservies par le service public de l'assainissement collectif sont les suivantes :

- Arzay
- Balbins
- Bossieu
- Brézins
- Champier
- Commelle
- Faramans
- Gillonnay
- La Côte Saint-André
- La Frette
- Le Mottier
- Longechenal
- Nantoin
- Ornacieux
- Pajay
- Penol
- Sardieu
- Semons
- Saint-Hilaire de la Côte
- Saint-Siméon de Bressieux.

Toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers sont exploitées en gestion directe.



## 2. LE NOMBRE D'ABONNES ET LES VOLUMES FACTURES

### 2.1. Le nombre d'abonnés

Communes	Nombre d'abonnés en 2009	Nombre d'abonnés en 2010	Taux de raccordement
Arzay	86	86	69 %
Balbins	76	95	46 %
Bossieu	0	0	/
Brézins	732	737	94 %
Champier	415	443	68 %
Commelle	302	310	84 %
Faramans	377	382	79 %
Gillonay	414	422	84 %
La Côte Saint-André	2 623	2694	90 %
La Frette	315	323	58 %
Le Mottier	138	177	54 %
Longechenal	70	73	26 %
Nantoin	180	181	87 %
Ornacieux	123	132	68 %
Pajay	373	387	77 %
Penol	132	133	79 %
Saint- Hilaire de la Côte	275	297	42 %
Saint-Siméon de Bressieux	1 229	1241	88 %
Sardieu	253	310	68 %
Semons	26	26	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 139</b>	<b>8449</b>	<b>75,4 %</b>

+ 3,8 %

Le nombre d'abonnés est en forte progression. Ceci s'explique notamment par les extensions de réseaux réalisés dans certaines communes.

Nombre d'habitants desservis : (sur la base de 1.9 qui correspond au nombre d'habitant moyen par foyer calculé en 2010 sur le territoire de la façon suivante : nombre d'habitants/nombre d'abonnés à l'eau potable. Le nombre d'habitants desservis est égal à  $1.9 \times$  nombre d'abonnés à l'assainissement collectif).

Communes	Nombre d'habitants desservis en 2010
Arzay	163
Balbins	181
Bossieu	0
Brézins	1 400
Champier	842
Commelle	589
Faramans	726
Gillonay	802
La Côte Saint-André	5 119
La Frette	614
Le Mottier	336
Longechenal	139
Nantoin	344
Ornacieux	251
Pajay	735
Penol	253
Saint- Hilaire de la Côte	564
Saint-Siméon de Bressieux	2 358
Sardieu	589
Semons	49
<b>TOTAL</b>	<b>16 054</b>

## 2.2. Les volumes facturés

Communes	Volume «domestique» 2009 en m <sup>3</sup>	Volume «domestique» 2010 en m <sup>3</sup>	Evolution 2009/2010
Arzay	8 495	9 587	+ 12,8 %
Balbins	5 252	6 697	+ 27,5 %
Bossieu	0	0	/
Brézins	63 758	85 294	+ 33,7 %
Champier	37 823	41 900	+ 10,7 %
Commelle	28 242	25 131	-11 %
Faramans	31 493	35 684	+ 13,3 %
Gillonay	40 061	44 413	+ 10,8 %
La Côte Saint-André	236 761	242 605	+ 2,4 %
La Frette	24 878	30 664	+ 23,2 %
Le Mottier	6 589	11 568	+ 75,5 %
Longechenal	2 902	4 431	+ 52,6 %
Nantoin	13 908	17 429	+ 25,3 %
Ornacieux	11 057	12 718	+ 15 %
Pajay	40 930	39 405	-3,7 %
Penol	11 222	11 856	+ 5,6 %
Saint-Hilaire de la Côte	22 842	25 769	+ 12,8 %
Saint-Siméon de Bressieux	111 418	121 284	+ 8,8 %
Sardieu	19 510	31 429	+ 61 %
Semons	1 572	2 644	+ 68,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>718 713</b>	<b>800 508</b>	<b>+ 11,3 %</b>

### 3. LES USAGERS NON DOMESTIQUES

#### Industriels et assimilés

➤ Pour les industriels

	Volumes facturés en m <sup>3</sup>	
	2009	2010
MIG (Gillonnay)	9 910	8 170
Tissage Safadi Rhôdanien (Gillonnay)	2 066	3 385
FRESENIUS (Brezins)	13 315	800
EUROBETON (La Côte St André)	14 623	14 623
CEMEX BETON (La Côte St André)	Forfait de 40 m <sup>3</sup> <sup>(1)</sup>	Forfait de 40 m <sup>3</sup> <sup>(1)</sup>
DNA (La Côte St André)	4 519	4 856
FG Industrie (La Côte St André)	1 151	2 800
SCI Eole (La Côte St André)	164	125
FG Industrie (Faramans)	1 778	666
DENHEZ (La Frette)	40	8
ALUTEC (Nantoin)	620	875
AMIDIS (Nantoin)	711	506
BEILLARD (St Hilaire de la Côte)	443	364
SCHAEFFLER (St Siméon de Bressieux)	453	63
Intermarché (St Siméon de Bressieux)	402	310
<b>TOTAL</b>	<b>50 235</b>	<b>37 591</b>

<sup>(1)</sup> Suite à une convention de raccordement signée en septembre 2008, un forfait de 40 m<sup>3</sup> s'applique désormais à l'entreprise CEMEX BETON.

➤ Pour les établissements assimilés

Cette rubrique concerne les restaurants, les artisans (garagistes, bouchers, ...), les cantines ... et leurs équipements de prétraitements : bac à déshuileur/débourbeur. Ces informations ne sont pas répertoriées dans le service et un recensement particulier devra être mené.

#### 4. CONVENTION DE REJET AVEC LES INDUSTRIELS

	<b>Industriels</b>	<b>Date de signature</b>	<b>Durée</b>
1	CEMEX BETONS LA CÔTE SAINT-ANDRE	22/09/1998	3 ans
2	SCHNEIDER ELECTRIC SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS	Janvier 2000	3 ans
3	MIG GILLONNAY	31/03/2004	3 ans
4	BEILLARD SAINT-HILAIRE DE LA CÔTE	12/05/2009	3 ans

Au total, le service a facturé **838 099 m<sup>3</sup>** de redevance assainissement collectif.

## 5. L'ÉVALUATION DES CHARGES SUR L'ENSEMBLE DES DEUX STATIONS D'ÉPURATION (RIVAL ET CHARPILLATES)

	2010	
	Entrée (moyenne)	Sortie (moyenne)
Charge pollution :		
DB05 (kg/j)	597	32
MES (kg/j)	789	87
DCO (kg/j)	1482	219
Azote (kg/j)	260	48
Phosphore (kg/j)	22	11
Population domestique en EH	9 950	
Charge hydraulique m <sup>3</sup>	3 281	

Le calcul réalisé reste approximatif. Il a été élaboré à partir de ratios communément admis des deux stations à savoir : la station d'épuration des Charpillates et du Rival. Les valeurs sont des valeurs moyennes des deux stations.

## 6. LES RESEAUX DE COLLECTE

### 6.1. Caractéristiques des réseaux communaux

Communes	Linéaire de réseaux en kms	Ouvrages annexes	Observations
Arzay	5		
Balbins	13,8	1 poste de refoulement	
Bossieu	0		
Brézins	27		
Champier	9,7	1 déversoir d'orages 1 bassin de rétention	
Commelle	19	1 déversoir d'orages (entrée lagune)	
Faramans	14,5	1 poste de refoulement	
Gillonay	18,5		
La Côte Saint-André	29	2 bassins de rétention 3 déversoirs d'orages 1 poste de relevage	
La Frette	10,4		
Le Mottier	6,7		1 partie en 2009 et l'autre en 2010)
Longechenal	4,8		
Nantoin	12,5		
Ornacieux	9,9		
Pajay	10,6		
Penol	10,8	1 poste de refoulement	
Saint-Hilaire de la Côte	10,8		
Saint-Siméon de Bressieux	30,9	2 déversoirs d'orages	
Sardieu	7,9	1 poste de refoulement	
Semons	5,3		
<b>TOTAL</b>	<b>257,10 kms</b>	<b>5 postes de refoulement 3 bassins de rétention 6 déversoirs d'orage</b>	

## 6.2. Raccordement avec d'autres réseaux

La Communauté de Communes reçoit les effluents de la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs (**139 273 m<sup>3</sup>** en 2010 contre **107 575 m<sup>3</sup>**).

Une partie des effluents de Pajay est traitée à la station d'épuration de Beaurepaire (**22 195 m<sup>3</sup>** en 2010).

## 7. LES OUVRAGES D'EPURATION

Les eaux usées des communes de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers sont traitées grâce aux 9 systèmes d'épuration existants.

### ➤ Station dépuración du Rival :

Lieu d'implantation : commune de La Côte Saint-André

Date de mise en service : 1970 (construction)/1986 (redimensionnement)

Type de procédé de traitement : boue activée

Raccordement de Saint-Etienne de Saint-Geoirs : 1997.

### ➤ Station d'épuration des Charpillates :

Lieu d'implantation : commune de La Côte Saint-André ;

Date de mise en service : 1993 (1<sup>ère</sup> tranche est) à 2001 (2<sup>ème</sup> tranche ouest).

Type de procédé de traitement : boue activée.

Nom des autres ouvrages d'épuration	Capacité	Rendements 2010		
		DBO	DCO	MES
Lagune d'Arzay	200 EH	78 %	40 %	39 %
Lagune de Faramans	380 EH	96 %	94 %	98 %
Lagune de Commelle	1 000 EH	90 %	83 %	36 %
Lagune de Pajay	500 EH	88 %	65 %	73 %
Lagune de Chassagne (Saint-Siméon de Bressieux)	350 EH	94 %	83 %	83 %
Lagune du Temple	400 EH	96 %	79 %	94 %
Station d'épuration compacte (Saint-Siméon de Bressieux)	1 500 EH	69 %	66 %	78 %

Les communes sont raccordées sur les ouvrages d'épuration suivants :

Communes	Nombre d'abonnés en 2010	Unité de traitement
Arzay	86	lagune Arzay
Balbins	95	STEP Charpillates
Bossieu	0	
Brézins	737	STEP Rival
Champier	443	STEP Charpillates
Commelle	310	lagune Commelle
Faramans	382	lagune Faramans + STEP Charpillates
Gillonay	422	STEP Charpillates
La Côte Saint-André	2 694	STEP Charpillates + STEP Rival
La Frette	323	STEP Charpillates
Le Mottier	177	STEP Charpillates
Longechenal	73	STEP Charpillates
Nantoin	181	lagune Commelle
Ornacieux	132	STEP Charpillates
Pajay	387	lagune Pajay + Beurepaire
Penol	133	STEP Charpillates
Saint-Hilaire de la Côte	297	STEP Charpillates
Saint-Siméon de Bressieux	1 241	lagune du Temple et lagune de Chassagne et STEP de Saint-Siméon de Bressieux
Sardieu	310	STEP Charpillates
Semons	26	STEP Charpillates
<b>TOTAL</b>	<b>8 449</b>	

## **7.1. Prescriptions des arrêtés préfectoraux**

### ➤ Station des Charpillates

- arrêté préfectoral n°96-2420 en date du 23 avril 1996, pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration des Charpillates
- charges de pollution journalière précisées dans l'arrêté (les données suivantes constituent la charge nominale à traiter) :

<b>Capacité nominale</b>	<b>9 700 EH</b>
Débit m <sup>3</sup> /j	2 646 m <sup>3</sup> /j
DB05	523 kg/j
DCO	1 164 kg/j
MEST	675 kg/j
Azote	97 kg/j
Phosphore	48,5 kg/j

### ➤ Station du Rival

<b>Capacité nominale</b>	<b>6 600 EH</b>
Volume nominal	420 m <sup>3</sup> /j
DB05	356 kg/j

➤ Niveau de qualité minimum du rejet

Les normes de rejet sont fixées :

- dans l'arrêté du 23 avril 1996 pour la station d'épuration des Charpillates
- dans un courrier D.D.A.F. du 4 juillet 1985 pour la station d'épuration du Rival.

	<b>Station d'épuration des Charpillates</b>		<b>Station du Rival</b>
	Normes de rejet en sortie de station (mg/l)	Normes de rejet en sortie de bassin d'infiltration (mg/l)	
MEST (mg/l)	30	30	30 mg/l ou 90 %
DCO (mg/l)	90	90	74 mg/l ou 75 %
DBO (mg/l)	30	30	30 mg/l ou 70 %
Azote total	20	20	

Autres conditions imposées à l'effluent :

- Température : la température de l'effluent doit être inférieure à 30°C
- PH : le potentiel hydrogène de l'effluent doit être compris entre 6,5 et 8,5
- couleur : la couleur de l'effluent ne doit pas provoquer une coloration visible du milieu récepteur
- substances capables d'entraîner la destruction du poisson : l'effluent ne doit pas contenir de substances capables d'entraîner la destruction du poisson après mélange avec les eaux réceptrices à 50 m du point du rejet et à 2 m de la berge
- odeur : l'effluent issu du traitement biologique ou autre ne doit dégager aucune odeur putride ou ammoniacale, ni en dégager non plus après cinq jours d'incubation à 20°C.

## 7.2. La capacité de traitement

Par rapport aux prescriptions des arrêtés préfectoraux indiquées ci-avant, les résultats de l'exercice 2010 sont les suivants :

### ➤ Station d'épuration du Rival

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Débit moyen journalier en m <sup>3</sup> /j (420 m <sup>3</sup> /j)	669	1091	1773	1770	1128	698	967	1118	2030	888	855	1601	1215
% capacité station	159 %	259 %	422 %	421 %	268 %	166 %	230 %	266 %	483 %	211 %	203 %	381 %	289 %
DBO moyen	107	295	621	266	180	188	454	358	812	275	316	464	361
% capacité station (356 kg/j)	30 %	82 %	174 %	74 %	50 %	52 %	127 %	100 %	228 %	77 %	88 %	130 %	101 %
Rendement (70 %)	45.1 %	92.7 %	95.1 %	90.6 %	93.8 %	96.6 %	99 %	97.6 %	96.2 %	86 %	95.3 %	94.6 %	90.2 %
DCO moyen	166	674	1441	611	466	588	963	923	1896	591	669	1889	906
Rendement (75%)	19.4 %	83.2 %	85.4 %	77.3 %	83.5 %	91.6 %	96.1 %	92.9 %	92.3 %	98.4 %	89.8 %	92.9 %	83.5 %
MES moyen	50	316	691	336	282	251	638	660	1096	258	359	1025	496
Rendement (90 %)	9.4 %	91.5 %	91.5 %	74.3 %	93.5 %	94.5 %	97.8 %	97.1 %	95.4 %	96 %	94.8 %	94.1 %	85.8 %

Globalement, les rendements sont satisfaisants. Au total la station a traité 358 140 m<sup>3</sup> en 2010 (dont environ 109 764 m<sup>3</sup> d'eaux parasites soit 30 %).

➤ Station d'épuration des Charpillates

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Débit moyen journalier en m <sup>3</sup> /j (2 646 m <sup>3</sup> /j)	2842	2685	2387	2564	2521	1872	1872	1876	2063	2069	1971	2011	2228
% capacité station	107 %	101 %	90 %	96 %	95 %	70 %	70 %	70 %	77 %	78 %	74 %	76 %	84 %
DBO moyen (523 kg/j)	600	287	340	231	272	206	381	291	434	384	304	457	348
% capacité station	114 %	54 %	65 %	44 %	52 %	39 %	72 %	55 %	82 %	73 %	58 %	87 %	66 %
Rendement (70 %)	96.8 %	95.4 %	95.4 %	94.7 %	95.6 %	97.4%	99.4 %	95 %	96.6 %	97 %	95 %	97.7 %	96.3 %
DCO moyen (1 164 kg/j)	2126	678	737	500	667	799	715	717	1292	786	756	1039	901
% capacité station	182 %	58 %	63 %	42 %	57 %	68 %	61 %	61%	110 %	67 %	64 %	89 %	77 %
Rendement (75%)	96.2 %	86.9 %	89.3 %	84.2 %	69.3 %	91 %	95.3 %	91.3 %	89.4 %	92.6 %	82.3 %	88.7 %	88 %
MES moyen (675 kg/j)	548	261	418	217	371	454	381	437	840	365	338	585	434
% capacité station	81 %	38 %	61 %	32 %	54 %	67 %	56 %	64 %	124 %	54 %	50 %	86 %	64 %
Rendement (90 %)	93.7 %	98 %	97.1 %	94.5 %	80.6 %	96.8 %	98.2 %	97.6 %	95.8 %	94.7 %	80.5 %	93.8 %	93 %
Azote (97 kg/j)	177	91	73	58	84	86	62	71	113	90	79	97	90
% capacité station	182 %	93 %	75 %	59 %	86 %	88 %	63 %	73 %	116 %	92 %	81 %	100 %	92 %
Rendement	77.8 %	72.8 %	85.7 %	90.9 %	94.9 %	97.2 %	91.8 %	97 %	93.5 %	94.6 %	88.3 %	67.4 %	87 %
Phosphore (48,5 kg/j)	30	12	9	7	26	11	8	9	19	10	9	11	13
% capacité station	61 %	24 %	18 %	14 %	53 %	22 %	16 %	18 %	39 %	20 %	18 %	22 %	26 %
Rendement	67.4 %	41.3 %	47.5 %	24 %	83 %	60.5 %	71.6 %	42.2 %	63.5 %	67.4 %	54.5 %	62.3 %	57 %

Globalement, les rendements sont très satisfaisants. Au total, la station a traité 804 637 m<sup>3</sup> en 2010 (dont environ 337 063 m<sup>3</sup> d'eaux parasites soit 41 %).

## 8. LES SOUS-PRODUITS ISSUS DES OUVRAGES D'EPURATION

	Station d'épuration des Charpillates	Station d'épuration du Rival
Boues produites :		
- tonnage brut	1 100	1 336 (m3)
- tonnage matières sèches	170	47.3
- siccité	15.36 %	3.5 %
Filière de valorisation	100 % d'épandage agricole (plan d'épandage validé le 24 octobre 2007)	100 % d'épandage agricole (plan d'épandage validé le 19 mars 2009)
Sous-produits (m <sup>3</sup> ) :		
- sables	27.5	/
- graisses	52	/
- refus de dégrillage	5.16	24 m <sup>3</sup>
Matières de vidange	603 m <sup>3</sup> (environ 50.25 m <sup>3</sup> /mois)	

# **B - LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE**

## **1. LES MODALITES DE TARIFICATION**

### **1.1 Le type de tarification**

Le tarif appliqué par la collectivité est un tarif binôme (terme fixe et terme proportionnel).

Le terme fixe couvre la rémunération des charges fixes du service.

Ce terme fixe est appelé «abonnement».

### **1.2. Les modalités de tarification**

Les différentes catégories d'abonnés sont les suivantes :

- abonnés domestiques
- industriels.

	<b>Abonnement annuel 2010 en € H.T.</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> en 2010 en € H.T.</b>	<b>Abonnement annuel 2011 en € H.T.</b>	<b>Prix au m<sup>3</sup> en 2011 en € H.T.</b>
Abonnés domestiques	34	0,65	38,50	0,78
Industriels	86	0,21	92,00	0,23

Il n'existe pas de modulation en fonction des volumes consommés.

Pour la commune de Saint-Etienne de Saint-Geoirs raccordée à la station d'épuration du Rival, un tarif particulier est appliqué (fixé par convention du 25 novembre 1994).

### **1.3. Les modalités d'évolution et de révision**

Ces tarifs ont été adoptés par délibération du conseil communautaire du 20 décembre 2010 et applicables du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011. Cette délibération a été déposée en sous-préfecture de l'Isère le 24 décembre 2010.

## **2. LES ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE**

Les composantes du prix de l'assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2011 sont :

- abonnement annuel
- prix au mètre cube consommé
- la redevance de l'Agence de l'Eau (redevance pour modernisation des réseaux de collecte)
- la T.V.A. à 5,5 %.

### 3. LA FACTURE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	2010					2011				
	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.	Quantité	Prix unitaire	Montant H.T.	T.V.A. 5,5 %	Montant T.T.C.
Abonnement annuel en € H.T.	1	34	34	1,87	35,87	1	38,50	38,50	2,12	40,62
Prix au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	120	0,65	78	4,30	82,30	120	0,78	93,60	5,15	98,75
<b>TOTAL</b>					<b>118,17</b>					<b>139,37</b>
Prix en € T.T.C. pour 120 m <sup>3</sup>			0,98					1,16		

L'évolution de tarif a été décidée par les élus de la Communauté de Communes pour réaliser les investissements nécessaires au service et notamment la construction de la station d'épuration du Rival dont le coût d'investissement impactera très fortement le budget de l'assainissement. Cette hausse permettra aussi de financer les extensions de réseaux nécessaires sur certaines communes qui sont peu ou pas dotées de réseau actuellement. Enfin cette évolution tarifaire devrait compenser aussi le désengagement des partenaires financiers habituels.

### 4. LES AUTRES RECETTES D'EXPLOITATION

➤ Les recettes perçues pour le transport et le traitement des eaux usées en provenance de Saint-Etienne de Saint-Geoirs

Le service assainissement perçoit une recette pour cette prestation, qui a représenté **69 584,21 €** en 2010.

➤ La participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.)

Une délibération en date du 20 décembre 2010 (déposée en sous-préfecture de l'Isère le 24 décembre 2010) fixe les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- 2 000 € par logement jusqu'à 5 logements
- 1 600 € par logement du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> logement
- 1 400 € par logement du 11<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> logement
- 1 000 € par logement à partir du 16<sup>ème</sup> logement.

La participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.) est un montant net de taxes. Le montant encaissé au titre de la P.R.E. en 2010 est de **147 650 €**.

➤ Les travaux ou prestations offerts aux abonnés

La Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers réalise également les travaux de branchement sous le domaine public pour le compte des particuliers, après acceptation du devis par le demandeur.

Le devis est établi sur la base d'un bordereau de prix unitaires adopté par une délibération en date du 26 avril 2010 (déposée en sous-préfecture de Vienne le 3 mai 2010).

Par ailleurs, lors d'extension du réseau d'assainissement, la collectivité met en recouvrement auprès des particuliers les frais pour raccordement à l'égout (ces frais correspondent à la mise en place d'une boîte de branchement en limite de propriété permettant aux usagers de se raccorder au réseau d'assainissement collectif dans un délai de 2 ans conformément à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique).

Ces recettes particulières ont permis de mettre en recouvrement la somme de **108 345,11 €** en 2010.

➤ Autres recettes

La Communauté de Communes perçoit également une prime pour épuration dont le calcul dépend des performances épuratoires de ses systèmes de traitement. Le montant de ces aides s'est élevé à **97 991.41 €** pour l'année 2010. Cette aide est calculée et attribuée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Trois communes de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers (La Côte Saint-André, Champier et Saint-Siméon de Bressieux) contribuent également aux recettes du service au titre d'une participation pour le transport d'eaux pluviales dans les réseaux unitaires, dans le cadre de conventions spécifiques.

Ces participations représentent une recette de **49 894.25 €** en 2010.

Le service assainissement perçoit également une contribution du budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif pour la prise en charge de la gratuité du dépotage des fosses septiques accordée aux usagers du S.P.A.N.C. à la station d'épuration des Charpillates. Cette contribution a généré une recette de **10 976 €** en 2010.

Le compte administratif 2010 s'établit donc comme suit :

	<b>CA 2010 en €</b>	<b>% par rapport au total des recettes</b>	<b>Augmentation 2009/2010</b>
Travaux de branchements	84 047.37	6.25	- 49.6 %
P.R.E.	147 650	10.98	+ 45.8 %
F.R.E	108 345.11	8.07	+ 95 %
Redevance assainissement collectif	754 968.80	56.17	+ 17 %
Redevance perçue au titre de St-Etienne de St-Geoirs	69 584.21	5.17	+ 16.2 %
Contributions de 3 communes pour les eaux pluviales	49 894.25	3.71	+ 1.4 %
Contribution du SPANC pour le dépotage gratuit	10 976	0.81	+ 30.6 %
Primes pour épuration	97 991.41	7.30	+ 17.2 %
Contribution SSECB	15 648.54	1.17	+ 20.5 %
Divers	4 919.13	0.37	- 1.4 %
<b>TOTAL</b>	<b>1 344 024.82 €</b>	<b>100 %</b>	<b>+ 18.9 %</b>
<i>Rappel 2009</i>	<i>1 130 215.51 €</i>		

## **C - LES INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **1. LE TAUX DE DESSERTE DES RESEAUX DE COLLECTE**

C'est un indicateur largement utilisé par les services, mais il n'est pas simple à calculer. Il s'agit du rapport entre le nombre d'abonnés effectifs et le nombre d'abonnés potentiels de la zone concernée. Une extrapolation du nombre d'abonnés potentiels doit être réalisée à partir des zonages d'assainissement. Cet indicateur n'a pas pu être calculé en 2010.

### **2. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE**

Ce nouvel indicateur (comme pour l'eau potable) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement collectif, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre aussi son évolution. L'indicateur est défini selon un indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées. De 0 à 60, elles concernent la connaissance et l'inventaire ; de 70 à 100, elles portent sur la gestion.

➤ Le calcul de cet indicateur de performance est le suivant :

- 10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire du réseau de collecte
- 20 points : mise à jour du plan annuel

**TOTAL : 30 points.**

### **3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS, DES EQUIPEMENTS DES STATIONS D'EPURATION ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION**

Cet indicateur doit permettre de « mesurer » la performance environnementale pour préserver durablement le cadre de vie et le milieu naturel.

Les données correspondantes doivent être fournies par le service de la Police de l'Eau (D.D.T.).

### **4. LE TAUX DE BOUES EVACUEES DE FACON CONFORME**

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. L'indicateur est le pourcentage de boues évacuées selon une filière conforme. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

➤ Station d'épuration du Rival :

➔ Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Tonnes de matières sèches admises par une filière conforme (47.3 tonnes)}}{\text{Tonnes de matières sèches de boues évacuées (47.3 tonnes)}} \times 100 = 100.$$

➤ Station d'épuration des Charpillates :

➔ Calcul de l'indicateur :

$$\frac{\text{Tonnes de matières sèches admises par une filière conforme (170 tonnes)}}{\text{Tonnes de matières sèches de boues évacuées (170 tonnes)}} \times 100 = 100.$$

# D – LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

## 1. LES TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE 2010

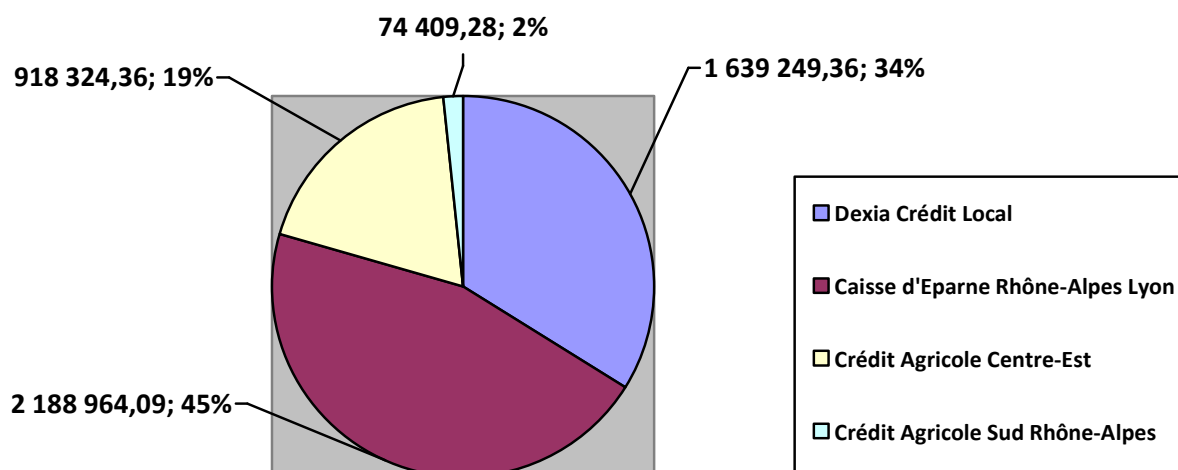
### LES TRAVAUX REALISES EN 2010

Communes	Désignation	Montant en € H.T.	Subventions		Solde à la charge des usagers
			Conseil Général de l'Isère	Agence de l'Eau	
Commelle	Reprise des travaux du Ruisseau des Moulins	20 477	/	/	
Penol	Extension du réseau (salle polyvalente)	38 893	/	/	
Sardieu	Traversée du village – 1 <sup>ère</sup> tranche	103 400	20 680	/	
Le Mottier	Bellignière – Combelatière (2 <sup>ème</sup> tranche)	179 759	87 900 (pour les 2 tranches)	/	
<b>TOTAL</b>		<b>342 529 € H.T.</b>	<b>108 580 €</b>	<b>/</b>	<b>233 949 €</b>

## 2. LA DETTE

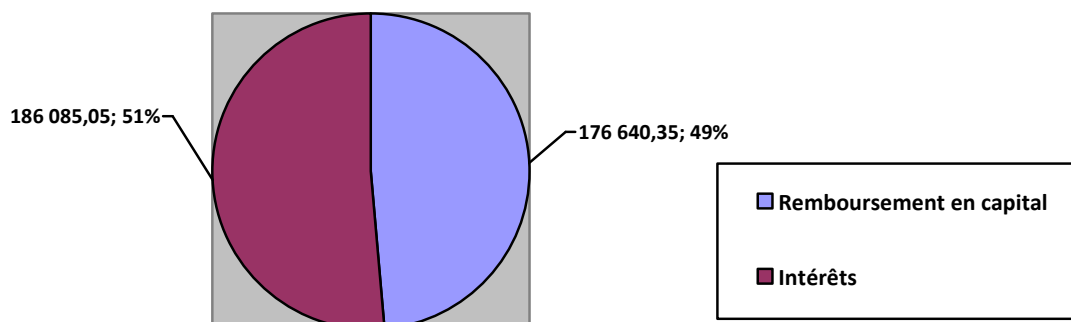
➤ Dette en capital au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (en €)

Dexia Crédit Local	1 639 249.36 €
Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon	2 188 964.09 €
Crédit Agricole Centre-Est	918 324.36 €
Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	74 409 .28 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 820 947.09 €</b>



➤ Anuité 2010 (en €)

Désignation	Montant en €
Remboursement en capital	176 640,35 €
Intérêts	186 085,05 €
<b>TOTAL</b>	<b>362 725,40 €</b>



### 3. LES PROJETS ET LES TRAVAUX

#### PROGRAMMATION DE TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2011

Communes	Projet	Cout H.T. en €	Objet	Commentaire
Sardieu	Traversée du village – 2 <sup>ème</sup> tranche	174 000	Travaux coordonnés avec la traversée du village	
Champier	Flévin (1 <sup>ère</sup> tranche)	409 000	Extension de réseau	
Bossieu	Etude de faisabilité de l'assainissement collectif	24 600		
<b>TOTAL</b>		<b>607 600 €</b>		

### 4. LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Une programmation pluriannuelle est en cours d'élaboration.

## E – LES ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

### 1. ABANDON DE CREANCES ET FONDS DE SOLIDARITE

Il s'agit de préciser les montants des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité, en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles (fonds «solidarité eau»).

Par exemple, dans le cadre du fonds «solidarité logement», mis en place pour aider les personnes en difficulté à prendre en charge leurs dépenses relatives au logement, en 2010, le service de l'assainissement a reçu 20 demandes. Le montant total des aides accordées par le Conseil Général de l'Isère en 2010 ne nous a pas été communiqué.

Les abandons de créances d'assainissement accordés en 2010 au titre des exercices antérieurs s'élèvent à 9 980,76 € H.T.

Le coût par m<sup>3</sup> de solidarité s'élève à :  $\frac{\text{montant abandon de créances}}{\text{volume consommé}} = \frac{9\,980,76 \text{ €}}{838\,099 \text{ m}^3} = 0,01 \text{ €/m}^3$ .

### 2. LA COOPERATION DECENTRALISEE

La Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers n'a pas encore mis en place d'actions de coopération internationale.

# ANNEXES

- ✓ Facture type pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>
  
- ✓ Délibération fixant les tarifs 2011

Communauté de communes  
du Pays de Bièvre-Liers  
1 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY  
38261 LA COTE SAINT ANDRE CEDEX  
Tel : 04.74.20.86.73 Fax : 04.74.20.86.77  
service.environnement@cc-bievre-liers.fr

## Facture

1

Ouverture au public : du Lundi au Vendredi de 8h30 (9h30 le lundi) à 12h et de 13h30 à 17h (16h30 le vendredi).  
N° d'urgence : 04.74.20.86.78 (hors période d'ouverture des bureaux).

**Eau - Assainissement**  
Période du 01/01/2011 au 31/12/2011

Année	2011
N° Facture	0
Date Facture	31/12/2011

Réf. Abonné : 13104742  
Abonné : FACTURE TYPE PARTICULIER  
Adresse branchement : 38260/1

Adresse de facturation :

FACTURE TYPE PARTICULIER  
EAU + ASST CO + REDEVANCES + TVA

38260 LA COTE SAINT ANDRE

38260 LA COTE SAINT ANDRE

N° Compteur	Date de relève	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation en m3
TYPE	31/12/2011	0	120	120

Détail de facturation	Quantité	Prix Unitaire HT en Euros	Montant HT en Euros	Taux de TVA
<b>EAU</b>			<b>156,20</b>	
Part fixe annuelle	1	47,00000	47,00	5,5 %
Consommation d'eau (m³)	120	0,91000	109,20	5,5 %
<b>ASSAINISSEMENT</b>			<b>132,10</b>	
Part fixe annuelle	1	38,50000	38,50	5,5 %
Redevance assainissement (m3)	120	0,78000	93,60	5,5 %
<b>REDEVANCES - AGENCE DE L'EAU</b>			<b>54,00</b>	
Lutte contre la pollution	120	0,21000	25,20	5,5 %
modernisation des reseaux de collecte	120	0,15000	18,00	5,5 %
redevance prélèvement - agence de l'eau	120	0,09000	10,80	5,5 %


120 m³ à 2,26 € le m³  
(soit 0,00226 € le litre)

	Total HT	Acompte H.T.	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
<b>EAU</b>	192,20		192,20	10,57	202,77
<b>ASSAINISSEMENT</b>	150,10		150,10	8,26	158,36
	342,30		342,30	18,83	361,13

Messages :

**NET A PAYER en Euros 361,13**

Rappel des sommes à payer

 Papillon à joindre à votre règlement:

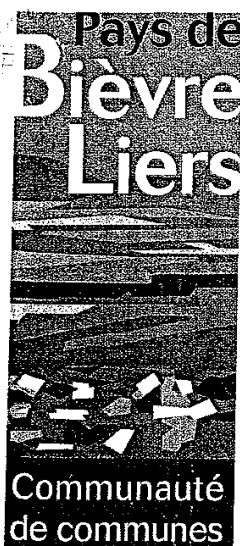
Commune : 06 LA CÔTE ST ANDRE  
Facture Eau - Assainissement  
N° Facture 2011 0 0000000000000 X  
Ref. Abonné 13104742  
Nom FACTURE TYPE PARTICULIER  
Date Facture 31/12/2011 Code recette : EA  
Eau : 202,77 € , Asst. : 158,36 €  
Net à payer : 361,13 €

**LIMITE DE PAIEMENT : LE 31 JANVIER 2012**

Lieu de paiement : Trésorerie

3 Boulevard DE LATTRE DE TASSIGNY  
38260 LA COTE SAINT ANDRE  
BANQUE DE FRANCE - 30001/00879/F3850000000/33

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 20 DECEMBRE 2010 suivant la convocation adressée le 14 décembre 2010, les conseillers communautaires du Pays de Bièvre-Liers se sont réunis en séance publique à l'Hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARBIER.

54 conseillers en exercice : 44 présents  
7 pouvoirs  
3 absents / excusés

Le Conseil réuni au nombre prescrit par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne Monsieur Henri GERBE comme secrétaire de séance.

POINT N°14 : Eau et Assainissement : TARIFS 2011

PAYS DE BIEVRE-LIERS

28 DEC. 2010

REF. :

EXPOSE :

Les tarifs eau et assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers sont votés en décembre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante pour les 20 communes de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers (Arzay, Balbins, Bossieu, Brézins, Champier, Commelle, Faramans, Gillonnay, La Côte Saint-André, La Frette, Le Mottier, Longechenal, Nantoin, Ornacieux, Pajay, Penol, Saint-Hilaire de la Côte, Saint-Siméon de Bressieux, Sardieu, Semons).

Au regard de la prospective budgétaire réalisée par Stratorial en 2009 et de son actualisation fin 2010, il est constaté une diminution plus forte des recettes que des dépenses d'exploitation qui conduit à un effet de ciseau.

La capacité d'autofinancement nette dégagée en fonctionnement est devenue insuffisante et les investissements seront limités si une augmentation des recettes n'intervient pas.

Il est donc proposé de retenir les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

ARRIVÉ LE :

24 DEC. 2010

SOUS-PRÉFECTURE DE VIENNE

TARIF DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

1) Tarif domestique

Tarif eau 2010 en € H.T.		Tarif eau proposé pour 2011 en € H.T.	
Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>	Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>
37,60	0,73	47	0,91

Tarif assainissement 2010 en € H.T.		Tarif assainissement proposé pour 2011 en € H.T.	
Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>	Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>
34	0,65	38,50	0,78

2) Tarif industriel

	Tarif eau 2010 en € H.T.	Tarif eau proposé pour 2011 en € H.T.
Location compteur gros diamètre	128	135
Prix au m <sup>3</sup> :		
- de 0 à 1 000 m <sup>3</sup>	0,66	0,70
- de 1 000 à 5 000 m <sup>3</sup>	0,59	0,63
- 5 000 m <sup>3</sup> et plus	0,15	0,16

Tarif assainissement industriel 2010 en € H.T.		Tarif assainissement industriel proposé pour 2011 en € H.T.	
Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>	Part fixe annuelle	Part variable/m <sup>3</sup>
86	0,21	92	0,23

3) Tarif des bâtiments communaux à usage du service public et arrosages communaux

Tarif eau 2010 en € H.T.	Tarif eau proposé pour 2011 en € H.T.
0,40	0,91

**REDEVANCE PRELEVEMENT**

La redevance prélèvement votée en 2009 à hauteur de 0,09 € H.T./m<sup>3</sup> est maintenue à l'identique pour 2011.

**TARIF ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

	Tarif assainissement non collectif 2010 en € H.T.	Tarif assainissement non collectif proposé pour 2011 en € H.T.
Contrôle de conception	60	80
Contrôle de la bonne exécution des travaux avant remblaiement des fouilles	100	120
Contrôle des installations neuves : coût total	160	200
Contrôle périodique des installations existantes (tous les 4 ans)	30 € H.T./an	33 € H.T./an

Cette redevance est recouvrée sur la facture d'eau.

**AUTRES TARIFS**

Intitulé	Montant en € H.T.
Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration des Charpillates	28 €/m <sup>3</sup>
Frais d'accès techniques et administratifs	30 €
Remplacement d'un compteur endommagé par manque de précaution de la part de l'abonné (gel, casse...) : fourniture et pose d'un nouveau compteur	80 €
Pénalités pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Manipulation frauduleuse des compteurs (bris du dispositif de plombage, déplacement, endommagement du dispositif de relève à distance...)</li> <li>- Prélèvement non autorisé sur la conduite d'eau ou sur un poteau incendie</li> <li>- Manœuvre ou tentative de manœuvre par un tiers de robinets de prises ou de robinets vannes (bouches à clés...)</li> <li>- Consommation d'eau ne faisant pas l'objet d'un contrat d'abonnement</li> <li>- Piquage ou orifice d'écoulement sur le tuyau d'amenée du branchement depuis sa prise sur la canalisation publique jusqu'au compteur individuel</li> </ul>	1 000 €

Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

**BORDEREAU DES PRIX**

Ce bordereau des prix sera réactualisé lors de l'actualisation des prix du marché à bons de commande passé avec les entreprises.

**PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT**  
**(en application de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique)**

Cette participation est due au titre de l'économie réalisée en évitant une installation individuelle réglementaire (son coût pouvant représenter jusqu'à 80 % du coût d'une installation d'assainissement non collectif).

Les montants ci-après appliqués en 2010 sont reconduits en 2011 (la P.R.E. est nette de taxes) :

- 2 000 € par habitation ou par logement jusqu'à 5 logements
- 1 600 € par logement du 6<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> logement
- 1 400 € par logement du 11<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> logement
- 1 000 € par logement à partir du 16<sup>ème</sup> logement.

Le tarif dégressif ne s'applique qu'aux immeubles collectifs et pas aux maisons individuelles.

Pour les bâtiments à usage industriel, commercial ou les bâtiments publics (autre qu'une habitation) :

- 2 000 € par bâtiment.

Par ailleurs, il est proposé un tarif pour les unités sanitaires supplémentaires créées dans le cadre d'une extension de bâtiment ou de bâtiment artisanaux, commerciaux ou autres :

- 200 €/unité sanitaire.

*Ces tarifs sont applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

**CONTRÔLES A LA DEMANDE DES NOTAIRES EN CAS DE MUTATION D'UN BIEN IMMOBILIER OU A LA DEMANDE DES PARTICULIERS**

Devant le nombre important de contrôles réalisés dans le cadre de la vente d'un bien immobilier (64 en 2009 et environ 75 en 2010), il est proposé d'instaurer un tarif applicable aux vendeurs qui prend en compte le temps passé aussi bien par les agents de terrain que par le personnel administratif.

Les collectivités voisines appliquent des tarifs allant de 70 à 100 € H.T. (le Pays Voironnais facture cette prestation 92,00 € H.T. soit 110,75 € T.T.C.).

Il est proposé le tarif suivant : 80 € H.T.

Vu l'avis favorable de la Commission Eau et Assainissement réunie le 25 novembre 2010,  
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 décembre 2010,

---

**PROPOSITION :**

Le conseil communautaire est appelé à :

- **VALIDER** les tarifs 2011 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

---

**DECISION :**

**CETTE PROPOSITION EST ADOPTEE à LA MAJORITE sauf 8 ABSECTIONS**

Ainsi fait et délibéré

La Côte Saint André, le 20 décembre 2010

Le Président,  
Jean Pierre BARBIER



Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son Dépôt en Sous-Préfecture le  
et sa publication ou notification le  
**28 DEC. 2010** Le Président

